



HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS

RAPPORT SEMESTRIEL 2022-2023



RAPPORT SEMESTRIEL AU 31 DÉCEMBRE 2022

DEFINITIONS

Dans le présent rapport annuel, et sauf indication contraire les termes « HRS » ou la « Société » désignent la société HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS, société anonyme dont le siège social est situé Zone Artisanale des Viallards, 38560 Champ-sur-Drac, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 452 830 664.



TABLE DES MATIÈRES

1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	<u>5</u>
1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION	<u>5</u>
1.2 COMITÉS	<u>5</u>
1.3 DIRECTION	<u>5</u>
2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	<u>6</u>
2.1 EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE	<u>6</u>
2.2 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2022	<u>8</u>
2.3 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES	<u>10</u>
2.4 ÉLÉMENTS FINANCIERS (SYNTHÈSE ET RENVOI)	<u>11</u>
2.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	<u>11</u>
3 ETATS FINANCIERS ETABLIS EN NORMES IFRS RELATIFS A LA SITUATION SEMESTRIELLE AU 31 DECEMBRE 2022	<u>12</u>
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS EN NORMES IFRS	<u>18</u>
4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	<u>40</u>
5 INFORMATIONS GENERALES	<u>41</u>
5.1 CARNET DE L'ACTIONNAIRE	<u>41</u>
5.2 LETTRE AUX ACTIONNAIRES	<u>41</u>
5.3 CONTACT	<u>41</u>



HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS

1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

- Président : Hassen RACHEDI
- Administrateurs : Olivier DHEZ
Florence LAMBERT (Administrateur indépendant)
Fabio FERRARI (Administrateur indépendant)

1.2 COMITÉS

A la date du présent rapport, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

1.3 DIRECTION

- Directeur Général : Hassen RACHEDI
- Directeur Général Délégué : Olivier DHEZ
- Directeur Administratif et Financier : Kader HIDRA
- Responsable Ressources Humaines : Christel EMERY
- Directeur technique : Rémi MARTHELOT
- Directeur des Opérations : Mathieu MOSCA
- Responsable communication : Mathilde METIFFIOT

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

2.1 EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE

2.1.1 Situation et activité de la Société au cours du semestre écoulé

2.1.1.1 Situation et activité de la Société au cours du semestre écoulé

Juillet 2022 - Nouvelle commande de Hype¹

Conformément au partenariat stratégique noué en décembre 2021, prévoyant la commande de 8 stations (6 d'une capacité de 1 000 kg/jour et 2 d'une capacité de 200 kg/jour), HRS a reçu, une nouvelle commande de 5 stations 1000 kg / jour. Pour répondre à l'objectif de Hype d'avoir d'ici fin 2022-début 2023 un réseau opérationnel constitué de 7 stations de distribution d'hydrogène vert, ces stations seront dans un premier temps d'une capacité de 200 kg/jour, puis remplacées par des stations 1000 kg/jour, courant 2023

Août 2022 - Nomination d'un directeur financier²

Kader Hidra rejoint HRS après avoir passé plus de 15 ans dans des fonctions financières et de directions diverses dans les secteurs de l'innovation de la transition écologique. En tant que Directeur Financier de HRS, Kader Hidra a un rôle clé dans la structuration du développement de la Société et la gestion de la forte croissance de ses activités de stations de ravitaillement en hydrogène.

Septembre 2022 – Partenariat sur le marché Italien³

HRS et Simplify, fournisseur italien de solutions hydrogène, annoncent la signature d'un partenariat de collaboration sur le marché italien. HRS et Simplify ont convenu de développer, en Italie, des opportunités commerciales conjointes dans les solutions de ravitaillement en hydrogène sur ce marché en pleine croissance. Le gouvernement italien a en effet annoncé le 1er juillet l'allocation de 530 millions d'euros du plan national de relance et résilience à l'expérimentation de l'hydrogène pour le transport ferroviaire et routier. Le pays ambitionne de construire au moins 40 stations de ravitaillement pour véhicules légers et lourds d'ici 2026. Cet accord non exclusif permettra ainsi d'offrir les solutions de ravitaillement en hydrogène HRS sur le territoire italien avec un support technique local dédié et expérimenté, tout en réduisant les coûts et le temps d'installation des projets sur place.

Décembre 2022 – Partenariat avec Snam4Mobility⁴

HRS annonce s'associer à Snam4Mobility (filiale de Snam), fournisseur de services dans la mobilité durable à partir de gaz et sa filiale CuboGas, spécialiste de la compression de gaz et d'hydrogène. CuboGas sera notamment un fournisseur non exclusif de compresseurs d'hydrogène pour les stations de grande capacité (plus d'1t/j) de HRS. Par ailleurs, ce partenariat facilitera l'expansion d'HRS en Italie, en étant idéalement positionné pour accompagner les projets de mobilité décarbonée développés par Snam4Mobility. Les partenaires pourront travailler ensemble dans toute l'Union européenne.

Décembre 2022 - Subventions liées à deux projets européens de R&D et une aide de la Région AURA⁵

HRS annonce être allocataire de subventions non remboursables d'un total de 3,1 M€, liées à deux projets européens de recherche et développement RHeaDHy et H2REF-DEMO, co-financés par le Programme Horizon Europe de l'Union Européenne sous l'initiative « Clean Hydrogen Partnership » et une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour son nouveau site de production et R&D à Champagnier dans le bassin grenoblois.

1 cf communiqué de presse du 04 Juillet 2022

2 cf communiqué de presse du 1er août 2022

3 cf communiqué de presse du 1er septembre 2022

4 cf communiqué de presse du 15 décembre 2022

5 cf communiqué de presse du 19 décembre 2022

Décembre 2022 – Nouvelle commande pour une agglomération française¹

HRS annonce avoir été retenu pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'une station de ravitaillement en hydrogène 330 kg/jour pour une agglomération française. La mise en service est prévue en 2023. HRS assurera la conception, la fourniture et l'installation d'une station d'avitaillement spécifique à l'appel d'offre de l'agglomération, pour un montant total d'environ 3 M€. Cette station qui distribuera de l'hydrogène, associée à plusieurs stockages, aura notamment la capacité de ravitailler simultanément une flotte de bus à hydrogène.

Décembre 2022 – Partenariat avec Engie²

HRS et Engie Solutions conjuguent leurs savoir-faire pour accélérer la réalisation de projets liés à l'hydrogène avec un objectif de 15 projets d'ici à 2026, dont 4 d'ici à 2024, en priorité pour les écosystèmes de mobilité décarbonée. Cet accord permettra de partager les savoir-faire industriels complémentaires des deux partenaires dans le but de répondre efficacement et rapidement aux besoins des acteurs publics et privés en matière d'infrastructures hydrogène. Dans le cadre de ces projets communs, Engie Solutions a passé la commande d'une première station de ravitaillement en hydrogène. Cette première station associée à la capacité de production croissante de HRS permettra un déploiement rapide des premiers projets identifiés par les partenaires.

Projet de construction immobilière du nouveau site de production

A la clôture 31.12.2022 le montant de l'en cours des immobilisations s'élève à 17 M€. Par ailleurs, les coûts prévisionnels pour la station et l'électrolyseur, ne seront pas engagés avant milieu 2024. Une première mise en service devrait être effectuée en mai 2023 pour la partie production. La date de déménagement pour la partie administrative est prévue pour octobre 2023.

Activité et situation financière

Le chiffre d'affaires s'élève à 10 897K€ au 31.12.2022 soit une hausse de l'activité de 137% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent. En volume, la hausse du chiffre d'affaires est de 5 440 K€ sur les stations et de 977 K€ sur la tuyauterie industrielle.

Au cours du premier semestre 2022/2023, l'EBIT ressort à (3 615) K€ soit une variation de (2 587) K€. La hausse de la masse salariale de + 2 264 K€ se justifie sur le plan organisationnel pour soutenir le développement de l'activité et la croissance. Les effectifs ont ainsi plus que doublé depuis l'introduction en Bourse, avec l'accueil de collaborateurs d'expérience sur tous les maillons clés de notre chaîne de valeur. Cette stratégie de ressources humaines est nécessaire pour atteindre les objectifs de croissance à court et moyen terme.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et équivalents s'élève à 26 974 K€ pour une dette financière hors passif locatif (IFRS 16) de 12 695 K€.

2.1.1.2 Eléments juridiques

Lors de sa réunion en date du 27 juillet 2022, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 novembre 2021, a procédé à l'attribution gratuite de 54 700 actions ordinaires de la Société au profit des membres du personnel salarié de la Société. Lors de sa réunion en date du 6 octobre 2022, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 novembre 2021, a procédé à l'attribution gratuite de 10 000 actions ordinaires de la Société au profit d'un membre du personnel salarié de la Société.

1 cf communiqué de presse du 20 décembre 2022

2 cf communiqué de presse du 22 décembre 2022

2.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2022

2.2.1 Janvier 2023 - Départ du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 18 janvier 2023, a pris acte du départ d'Adamo Screnci, Directeur Général Délégué, avec effet au 31 mars 2023, permettant la mise en place d'une direction opérationnelle plus resserrée et plus efficace autour d'Hassen Rachedi, Président Directeur Général fondateur et d'Olivier Dhez qui devient l'unique Directeur Général Délégué.

2.2.2 Janvier 2023 - Attributions gratuites d'actions

Lors de sa réunion en date du 18 janvier 2023, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 novembre 2022, de procéder à l'attribution gratuite de 40 400 actions ordinaires de la Société au profit de membres du personnel salarié de la Société en date.

2.2.3 Janvier 2023 - Augmentation de capital – Acquisition définitive d'actions gratuites

Lors de sa réunion en date du 18 janvier 2023, le Conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de 21 900 actions gratuitement attribuées le 17 janvier 2022. Par conséquent, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 2 190 euros par la création de 21 900 actions ordinaire nouvelles.

A la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 1.518.275,10 euros, divisé en 15.182.751 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

2.2.4 Janvier 2023 - Accord cadre avec Phynix¹

HRS annonce avoir signé un accord cadre avec Phynix, producteur indépendant européen d'hydrogène vert et de services associés, matérialisé par une première commande ferme de 8 stations HRS, dont 5 de capacité 1 tonne/jour et 3 stations 200 kg/jour. Cet accord représente un chiffre d'affaires minimum de plus de 18 M€ pour HRS. Phynix porte des projets européens de production et de distribution d'hydrogène vert dans les secteurs de la mobilité et de la chaleur industrielle. Par ailleurs, Phynix s'est engagé à passer une partie de ses futures commandes auprès de HRS, au-delà des 8 premières prévues dans l'accord.

2.2.5 Février 2023 - Nouvelle commande de Plug Power²

HRS annonce avoir reçu une commande ferme de Plug Power Inc. («Plug») pour 4 stations de ravitaillement en hydrogène spécifiques pour des déploiements européens et avoir signé en une LOI en vue de fournir et installer potentiellement 10 stations de ravitaillement en hydrogène supplémentaires au cours des 12 à 24 prochains mois. Plug est la première entreprise au monde à avoir développé un marché commercial pour les piles à combustible, avec plus de 60.000 unités actuellement en service, accumulant plus d'un milliard d'heures de fonctionnement.

2.2.6 Février 2023 - Nouvelle commande de Flex'hy³

HRS a reçu une commande ferme d'une station HRS14 de ravitaillement en hydrogène, d'une capacité de 200 kg/jour, de la part de Flex'hy, l'une des 8 sociétés composant Green Corp Konnection. Créé en 2020, GCK s'appuie sur une approche combinant le développement de technologies innovantes, leur intégration dans les véhicules et l'alimentation en énergie propre.

2.2.7 Février 2023 - Cession des actions par Holding HR1⁴

Holding HR1, l'actionnaire majoritaire de HRS, a cédé 834 582 actions HRS au prix de 24 euros par action, à des investisseurs institutionnels par voie de placement privé accéléré et à des particuliers en France à

1 cf communiqué de presse du 19 janvier 2023

2 cf communiqué de presse du 1er février 2023

3 cf communiqué de presse du 2 février 2023

4 cf communiqué de presse du 9 février 2023

travers une offre au public sur la plateforme PrimaryBid. La demande enregistrée s'affiche avec un taux de souscription de l'opération de 210 % par rapport à l'offre initiale de 500 000 actions, avec une demande totale de plus de 25 M€. L'opération permet un élargissement du flottant à environ 33% du capital de HRS. Holding HR1 détiendra 10 180 680 actions HRS, correspondant à 67% du capital social et représentant 80,3 % des droits de vote.

2.2.8 Mars 2023 - Nouvelle commande de HYmpulsion¹

HRS a reçu une demande de montée en gamme, avec la fourniture de 2 stations HRS40 (40 kg/ heure soit 1 tonne/ jour), de la part de la société HYmpulsion, en charge du projet Zero Emission Valley (ZEV). Le projet Zero Emission Valley vise à développer, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une filière de mobilité décarbonée, rentable et pérenne, à travers le déploiement simultané d'infrastructures de production, de stockage et de distribution d'hydrogène vert d'une part et la mise à disposition de véhicules à hydrogène d'autre part. Le plan prévoit, d'ici à 2024, le déploiement de 18 stations hydrogène, et de 450 véhicules légers à pile combustible zéro-émission utilitaires et de l'ordre de 115 bus, camions et autocars, ainsi que la production d'hydrogène vert. Ce projet a pour objectif de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région pionnière de la mobilité hydrogène en France et l'un des premiers territoires neutres en carbone au niveau européen, tout en participant à la création de modèles rentables et duplicables à l'échelle européenne.

A date, sur ce programme, 3 stations ont été inaugurées dont notamment la station de Saint-Priest fabriquée par HRS. Cette station HRS14 (14 kg/ heure) représente aujourd'hui la plus large capacité de débit journalier du réseau ZEV. De plus, un prochain déploiement est prévu à Aubenas (07) avec une station HRS14 (14 kg/ heure) précédemment commandée.

Dans ce contexte, HYmpulsion va accélérer le déploiement de son réseau de distribution dans les prochains mois et choisit HRS pour fournir 3 stations hydrogène dont les premières stations de plus grandes capacités en commandant deux stations HRS40 (40 kg/heure soit 1 tonne/jour) qui seront installées à Lyon Saint-Exupéry (Rhône) et à Malataverne (Drôme).

2.2.9 Avril 2023 - Cessation du contrat de liquidité avec PORTZAMPARC BNP PARIBAS et mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec NATIXIS ODDO BHF²

Le 3 avril 2023, les sociétés HRS et PORTZAMPARC BNP PARIBAS ont mis fin au contrat de liquidité conclu le 9 février 2022. Cette résiliation a pris effet le 31 mars 2023 après bourse.

À la date de résiliation de ce contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 23 302 titres
- 246 317,09 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 22 692 titres
- 247 568,19 euros

La Société a également annoncé avoir confié à NATIXIS ODDO BHF SCA, à compter du 3 avril 2023 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires.

2.2.10 Avril 2023 - HRS renforce sa collaboration avec Plug Power à travers la commande d'une 5ème station de ravitaillement en hydrogène depuis début 2023³

HRS a reçu une commande ferme pour une station de ravitaillement en hydrogène HRS14 spécifique, qui porte à 5 le nombre de stations commandées par Plug depuis le début de l'année 2023. Plug avait passé

1 cf communiqué de presse du 13 mars 2023

2 cf communiqué de presse du 3 avril 2023

3 cf communiqué de presse du 20 avril 2023

HRS a reçu une commande ferme pour une station de ravitaillement en hydrogène HRS14 spécifique, qui porte à 5 le nombre de stations commandées par Plug depuis le début de l'année 2023. Plug avait passé une première commande ferme de 4 stations spécifiques (cf. communiqué du 1er février 2023), dont 2 seront installées au Royaume-Uni, 1 aux Pays-Bas et 1 en Espagne. Cette 5ème station de ravitaillement hydrogène spécifique, viendra alimenter en hydrogène un site situé en France.

2.2.11 Avril 2023 - HRS et Gaia future Energy s'associent pour accélérer le développement de la mobilité à base d'hydrogène vert¹

HRS et Gaia Future Energy signent un protocole d'accord visant à fournir des solutions globales de distribution d'hydrogène vert pour la mobilité, associant l'hydrogène vert produit par Gaia future Energy et la station de ravitaillement en hydrogène de HRS. Dans le cadre du protocole d'accord, les équipes de HRS et de Gaia future Energy collaboreront pour accélérer le développement des infrastructures d'hydrogène vert, en particulier sur les marchés européens. Les partenaires ciblent notamment le développement conjoint de projets de mobilité hydrogène à grandes échelles, où HRS fournirait les solutions de distributions d'hydrogène approvisionnées en H2 vert produit par Gaia future Energy au Maroc. Les partenaires entendent également poursuivre l'exploration de nouvelles opportunités commerciales au Maghreb.

2.3 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Le lecteur est amené à se référer aux facteurs de risques développés par la Société à l'occasion de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris, au sein du chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement approuvé le 12 janvier 2021 sous le numéro I. 21-001 qui s'ajoutent au risque décrit ci-dessous. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que d'autres risques non identifiés à la date du présent document ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

Risque lié au conflit russo-ukrainien

Le conflit survenu le 24 février 2022 entre la Russie et l'Ukraine par le déploiement de troupes russes sur le territoire ukrainien génère un contexte de grande instabilité sur la scène géopolitique internationale dont nul ne sait aujourd'hui quel en sera l'aboutissement. Ce conflit vient exacerber certains risques déjà bien identifiés comme le risque d'une inflation ou encore des difficultés d'approvisionnement en matière première. La Société anticipe donc une possible inflation de ses coûts en approvisionnement. A la date du présent rapport, l'activité de la Société n'est cependant pas impactée par le conflit russo-ukrainien.

Risque client

Le principal risque client est celui de faillite ou de fermeture de site de production d'un client de la Société. En effet, de par son activité, la Société compte un nombre limité de clients et ne peut exclure qu'un de ses clients se retrouve dans une situation financière difficile qui l'empêche d'honorer ses engagements. De façon plus large, l'activité de certains clients de la Société pourrait être interrompue consécutivement à des désastres naturels ou causés par l'homme, y compris ceux résultant de l'évolution des conditions météorologiques, de pandémies, du changement climatique ou d'évènements politiques majeurs. Le contexte actuel lié au conflit ukrainien accentue ce risque.

La Société pourrait ainsi faire face à des résiliations des contrats dues à toute exposition à une crise mondiale ou régionale, engendrant une certaine période de volatilité ou de récession économique avec un impact sur son cocontractant. Ainsi, le défaut d'un ou plusieurs clients importants de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière.

¹ cf communiqué de presse du 24 avril 2023

La Société attire l'attention du lecteur sur la mise à jour du risque présenté en section 3.1.5.1 du Document d'Enregistrement comme suit :

Risques liés à la disponibilité et aux prix des approvisionnements

La Société s'approvisionne en composants et en matières premières. Une pénurie de ces éléments pourrait retarder la production et/ou exiger que des modifications soient apportées à certains composants des systèmes développés ou utilisés par la Société. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, les tensions sur le marché du travail et la hausse des prix de l'énergie manifestent un environnement économique très incertain, accentué par le conflit russo-ukrainien. Ces perturbations, qui ont occasionné une hausse générale des prix d'achat de certains composants entrant dans la composition des solutions de la Société (dont les principaux sont le groupe froid, les boosters H2, le groupe hydraulique et le buffer), pourrait entraîner des variations significatives des prix de revient de la Société si celui-ci ne parvenait à compenser cette hausse des prix des composants avec la hausse des revenus occasionnés par la vente d'électricité. L'ensemble de ces risques pourrait avoir un impact significatif sur la rentabilité de la Société, ainsi que sur la compétitivité et le succès des solutions proposées par la Société.

2.4 ELÉMENTS FINANCIERS (SYNTHÈSE ET RENVOI)

Les principaux éléments financiers du premier semestre de l'exercice 2022/2023 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes semestriels au 31 décembre 2022.

2.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Il n'existe aucune transaction entre parties liées ayant eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice en cours et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société au cours de cette période. Par ailleurs, il n'existe aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le dernier rapport annuel qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats de la Société durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

3 ETATS FINANCIERS ETABLIS EN NORMES IFRS RELATIFS A LA SITUATION SEMESTRIELLE AU 31 DECEMBRE 2022

Etat de la situation financière

ACTIF en milliers d'euros	Notes	31.12.2022	30.06.2022
Ecart d'acquisition	4.1.0	450	450
Immobilisations incorporelles	4.1.1	2 125	1 534
Immobilisations corporelles	4.2	18 748	9 680
Droits d'utilisation		1 598	1 781
Immobilisations financières	4.4	6 141	6 142
Impôts différés - actif	4.5	4 204	2 805
Actif non courant		33 266	22 392
Stocks et en-cours	4.6	2 124	2 119
Créances d'exploitation	4.7	27 359	24 308
Autres actifs courants	4.8	3 258	1 879
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	26 974	34 670
Actif courant		59 715	62 976
Total ACTIF		92 981	85 368
PASSIF en milliers d'euros	Notes	31.12.2022	30.06.2022
Capital		1 516	1 516
Primes liées au capital		68 208	68 208
Réserves		(4 819)	(3 062)
Résultat net Part du groupe		(2 684)	(234)
Capitaux propres part du groupe		62 221	66 428
Total des capitaux propres		62 221	66 428
Engagements retraite et assimilés	4.12	110	120
Endettement non courant	4.11	12 695	6 602
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	4.11	1 126	1 318
Autres passifs non courants		1 220	1 205
Passif non courant		15 151	9 245
Provisions courantes		65	65
Endettement courant		964	898
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes		501	487
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 774	3 955
Autres passifs courants	4.14	8 304	4 290
Passif courant		15 608	9 694
Total PASSIF		92 981	85 368

Compte de résultat

Etat du résultat net - en milliers d'euros	Notes	2022.12	2021.12	2022.06
Chiffre d'affaires Stations		9 233	3 793	15 147
Chiffre d'affaires Tuyauterie		1 655	678	1 887
Chiffre d'affaires	5.1	10 897	4 591	17 034
Achats consommés	5.2	(8 180)	(2 476)	(11 944)
Charges externes	5.3	(1 849)	(878)	(2 142)
Charges de personnel	5.4	(3 759)	(1 877)	(4 199)
Impôts et taxes		(54)	(48)	(98)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(622)	(350)	(778)
Autres produits et charges opérationnels courants		(48)	10	1 724
Résultat opérationnel courant		(3 615)	(1 027)	(404)
Produits opérationnels non courants		3	10	10
Charges opérationnelles non courantes		(1)	(1)	(2)
Autres produits et charges opérationnels		3	9	8
Résultat opérationnel		(3 612)	(1 018)	(396)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie				0
Coût de l'endettement financier brut		(76)	(18)	(49)
Coût de l'endettement financier net		(76)	(18)	(49)
Autres produits et charges financiers		144	1	115
Charges financières sur droit d'utilisation				(1)
Résultat financier	5.5	69	(17)	65
Impôts sur les résultats	5.6	860	242	97
Résultat net des activités poursuivies		(2 684)	(794)	(234)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(2 684)	(794)	(234)
Intérêts minoritaires				(0)
Résultat net (Part du groupe)		(2 684)	(794)	(234)
Ecart actuariels sur engagements de retraite		11	(9)	22
Plus-value réalisée sur titres				298
Plus-value latente sur titres			1 535	
Moins-value latente sur titres		(2 122)		(1 770)
Impôts différés		528	(382)	363
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		(1 583)	1 144	(1 088)
RESULTAT GLOBAL		(4 267)	350	(1 322)

P&L

En milliers d'euros	2022.12	2021.12
Chiffre d'affaires	10 897	4 591
Achats de production	(8 028)	(4 119)
Variation de stocks	4	1 772
Production immobilisée		0
Marge Brute	2 874	2 244
% MB / CA	26,4%	48,9%
Masse salariale économique	(4 143)	(1 879)
Locations (équipement)	(238)	(28)
Frais de déplacement	(152)	(121)
Autres frais généraux	(1 291)	(846)
Impôts et taxes	(54)	(48)
Autres produits et charges	12	(0)
EBITDA	(2 993)	(677)
% EBITDA / CA	-27,5%	-14,8%
Dotations aux amortissements et provisions	(622)	(350)
EBIT	(3 615)	(1 027)
% EBIT / CA	-33,2%	-22,4%
Produits financiers	144	1
Charges financières	(76)	(18)
Résultat financier	69	(17)
Produits exceptionnels	3	10
Charges exceptionnelles	(1)	(1)
Résultat exceptionnel	3	9
Impôt sur les bénéfices	860	242
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 684)	(794)
% CA	-24,6%	-17,3%

Etat de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Nombres d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion groupe	Résultat net Part du groupe	Capitaux propres part du groupe
30/06/2021	15 160 851	1 516	68 208	(1 651)		(168)	67 906
Affectation du résultat N-1				(168)		168	
Résultat						(234)	(234)
Autres éléments du résultat global.				(1 104)			(1 104)
Restructuration fusion				147			147
Variations de périmètre				(100)			(100)
Autres				(187)			(187)
30/06/2022	15 160 851	1 516	68 208	(3 063)		(235)	66 428
Affectation du résultat N-1				(234)		234	
Résultat						(2 684)	(2 684)
Autres éléments du résultat global				(1 592)			(1 592)
Autres				69		(0)	69
2022	15 160 851	1 516	68 208	(4 819)		(2 684)	62 221

La ligne « Autres éléments du résultat global » est constituée principalement de l'évaluation des titres Gaussin et Haffner à leur juste valeur en application de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

Autres éléments résultat global (en milliers d'euros)	IFRS 9
Juste valeur titres Gaussin	(98)
Juste valeur titres Haffner	(2 024)
Plus-value réalisée sur cession partielle titres Gaussin	0
Impôts différés	530
Total	(1 592)

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2022.12	2022.06
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(4 607)	(12 289)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 912)	(16 489)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	5 824	5 010
Variation de la trésorerie	(7 695)	(23 769)

Flux net de trésorerie généré par l'activité

En milliers d'euros	2022.12	2022.06
Résultat net total des entités consolidées	(2 684)	(234)
Dotations reprises nettes aux amortis, dépr. et provisions	682	(985)
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	(20)	(9)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	14	9
Coût de l'endettement financier	76	49
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	(860)	(97)
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt	(2 792)	(1 267)
Variation du BFR	(1 815)	(11 023)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	(4 607)	(12 289)

Variation nette du BFR

En milliers d'euros	2022.12	2022.06
Incidence de la variation des stocks	(4)	(1 546)
Incidence de la variation des clients	(3 051)	(14 769)
Incidence de la variation des fournisseurs	893	1 315
Variation nette du BFR d'exploitation	(2 162)	(15 001)
Incidence de la variation des autres débiteurs	(1 375)	1 580
Incidence de la variation des autres créditeurs	1 722	2 398
Impôts payés / remboursés		
Variation nette du BFR hors exploitation	347	3 978
Variation nette du BFR	(1 815)	(11 023)

Flux nets de trésorerie générés par les activités d'investissement

En milliers d'euros	2022.12	2022.06
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(858)	(1 015)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 171)	(9 106)
Acquisitions d'actifs financiers		(6 100)
Dettes et créances sur acq/cessions d'immobilisations	3 249	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4	70
Fusion AEI		(339)
Variation nette des placements à court terme	(2 136)	
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(8 912)	(16 489)

Les principaux investissements incorporels sont relatifs aux coûts des développements réalisés en interne pour la conception des nouvelles stations de ravitaillement en hydrogène pour véhicules électriques à pile à combustible. Les investissements corporels concernent la flotte automobile ainsi que les coûts de construction et aménagements de la nouvelle usine et centre de R&D.

Ainsi, les flux d'investissement se sont élevés à 8,9 M€, liés principalement aux efforts R&D à hauteur de 0,9 M€ et au développement de l'outil industriel pour 9,2 M€, dont 8,2 M€ pour le nouveau site de production.

Flux nets de trésorerie générés par les activités de financement

En milliers d'euros	2022.12	2022.06
Augmentations de capital, nettes de frais d'augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres, nets de plus et moins-values		
Emissions d'emprunts	6 508	5 992
Remboursements d'emprunts	(610)	(938)
Intérêts financiers net versés	(76)	(49)
Dividendes versés		
Variation nette des concours bancaires	2	5
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	5 824	5 010

Les flux financiers ressortent à +5,8 M€ du fait majoritairement de souscription à 6,5 M€ d'emprunts pour le nouveau site. HRS a également remboursé 0,6 M€ d'emprunts sur l'exercice.

HRS dispose donc d'une trésorerie et équivalents de 26,9 M€ au 31 décembre 2022, contre 34,7 M€ au 30 juin 2022 et d'une dette financière brute de 13,7 M€ hors dettes locatives. La trésorerie et équivalents intègre la valeur actuelle des titres Gaussin et Haffner Energy.

Principe comptable - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie et équivalents, à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux, comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS EN NORMES IFRS

Note 1 : présentation générale de la société

1.1 Présentation générale

La société HRS a été créée en 2004 par Hassen Rachedi à Champ sur Drac (38). Fort d'expertises acquises au cours des 19 dernières années dans l'ingénierie, la tuyauterie industrielle complexe, et dans la fabrication, en tant qu'intégrateur de stations, HRS développe depuis 2019, une nouvelle gamme de stations permettant de délivrer 100 à 1000 kg d'hydrogène par jour et de se positionner en leader sur le marché en croissance des infrastructures de la mobilité hydrogène.

1.2 Evènements marquants

Au cours du premier semestre, le dynamisme commercial s'est traduit par :

- une nouvelle commande en juillet 2022 de Hype de 5 stations 1 000kg/jour,
- un partenariat en septembre avec le fournisseur Italien Simplifhy de solutions hydrogène pour se développer en Italie. Effectivement, le gouvernement Italien souhaite développer l'hydrogène pour le transport ferroviaire et routier avec l'annonce d'une allocation de 530 M€ en date du 1er juillet 2022,
- un partenariat avec Snam4Mobility afin de faciliter l'expansion de HRS en Italie,
- retenu pour un appel d'offre d'une agglomération française en septembre 2022 pour un montant total de 3 M€,
- Un partenariat avec Engie en décembre 2022 avec un objectif de 15 projets d'ici à 2026 dont 4 d'ici à 2024.

Ce dynamisme commercial se reflète également avec chiffre d'affaires s'élevant à 10 897 K€ au 31 décembre 2022 soit une hausse de l'activité de 137% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent. En volume, la hausse du chiffre d'affaires est de 5 440 K€ sur les stations et de 977 K€ sur la tuyauterie industrielle.

Au cours du premier semestre 2022/2023, l'EBIT ressort à (3 615) K€ soit une variation de (2 587) K€.

La hausse de la masse salariale de + 2 264K€ se justifie sur le plan organisationnel pour accompagner la croissance anticipée des prochaines années.

La finalisation du nouveau site de production opérationnel en avril 2023 permettra d'accompagner la montée en puissance commerciale de HRS et de déployer les stations de grandes capacités de 1 à 2 tonnes/jour.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et équivalents s'élève à 26 974 K€ pour une dette financière hors passif locatif (IFRS 16) de 12 695 K€.

1.2.1. Evènements postérieurs à la clôture

1.2.1.1 Janvier 2023- Départ du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 18 janvier 2023, a pris acte du départ d'Adamo Screnci, Directeur Général Délégué, avec effet au 31 mars 2023, permettant la mise en place d'une direction opérationnelle plus resserrée et plus efficace autour d'Hassen Rachedi, Président Directeur Général fondateur et d'Olivier Dhez qui devient l'unique Directeur Général Délégué.

1.2.1.2 Janvier 2023 - Attributions gratuites d'actions

Lors de sa réunion en date du 18 janvier 2023, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 novembre 2022, de procéder à l'attribution gratuite de 40 400 actions ordinaires de la Société au profit de membres du personnel salarié de la Société en date.

1.2.1.3 Janvier 2023 - Augmentation de capital – Acquisition définitive d'actions gratuites

Lors de sa réunion en date du 18 janvier 2023, le Conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de 21 900 actions gratuitement attribuées le 17 janvier 2022. Par conséquent, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 2 190 euros par la création de 21 900 actions ordinaire nouvelles.

A la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 1.518.275,10 euros, divisé en 15.182.751 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

1.2.1.4 Janvier 2023 - Accord cadre avec Phynix¹

HRS annonce avoir signé un accord cadre avec Phynix, producteur indépendant européen d'hydrogène vert et de services associés, matérialisé par une première commande ferme de 8 stations HRS, dont 5 de capacité 1 tonne/jour et 3 stations 200 kg/jour. Cet accord représente un chiffre d'affaires minimum de plus de 18 M€ pour HRS. Phynix porte des projets européens de production et de distribution d'hydrogène vert dans les secteurs de la mobilité et de la chaleur industrielle. Par ailleurs, Phynix s'est engagé à passer une partie de ses futures commandes auprès de HRS, au-delà des 8 premières prévues dans l'accord.

1.2.1.5 Février 2023 - Nouvelle commande de Plug Power²

HRS annonce avoir reçu une commande ferme de Plug Power Inc. (« Plug ») pour 4 stations de ravitaillement en hydrogène spécifiques pour des déploiements européens et avoir signé en une LOI en vue de fournir et installer potentiellement 10 stations de ravitaillement en hydrogène supplémentaires au cours des 12 à 24 prochains mois. Plug est la première entreprise au monde à avoir développé un marché commercial pour les piles à combustible, avec plus de 60.000 unités actuellement en service, accumulant plus d'un milliard d'heures de fonctionnement.

1.2.1.6 Février 2023 - Nouvelle commande de Flex'hy³

HRS a reçu une commande ferme d'une station HRS14 de ravitaillement en hydrogène, d'une capacité de 200 kg/jour, de la part de Flex'hy, l'une des 8 sociétés composant Green Corp Konnection. Créé en 2020, GCK s'appuie sur une approche combinant le développement de technologies innovantes, leur intégration dans les véhicules et l'alimentation en énergie propre.

1.2.1.7 Février 2023- Cession des actions par Holding HR1

Holding HR1, l'actionnaire majoritaire de HRS, a cédé 834 582 actions HRS au prix de 24 euros par action, à des investisseurs institutionnels par voie de placement privé accéléré et à des particuliers en France à travers une offre au public sur la plateforme PrimaryBid. La demande enregistrée s'affiche avec un taux de souscription de l'opération de 210 % par rapport à l'offre initiale de 500 000 actions, avec une demande totale de plus de 25 M€. L'opération permet un élargissement du flottant à environ 33% du capital de HRS. Holding HR1 détiendra 10 180 680 actions HRS, correspondant à 67% du capital social et représentant 80,3 % des droits de vote.

1.2.1.8 Mars 2023 - Nouvelle commande de HYmpulsion⁴

HRS a reçu une demande de montée en gamme, avec la fourniture de 2 stations HRS40 (40 kg/heure soit 1 tonne/jour), de la part de la société HYmpulsion, en charge du projet Zero Emission Valley (ZEV). Le projet Zero Emission Valley vise à développer, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une filière de mobilité

1 cf communiqué de presse du 19 janvier 2023

2 cf communiqué de presse du 1er février 2023

3 cf communiqué de presse du 2 février 2023

4 cf communiqué de presse du 13 mars 2023

décarbonée, rentable et pérenne, à travers le déploiement simultané d'infrastructures de production, de stockage et de distribution d'hydrogène vert d'une part et la mise à disposition de véhicules à hydrogène d'autre part. Le plan prévoit, d'ici à 2024, le déploiement de 18 stations hydrogène, et de 450 véhicules légers à pile combustible zéro-émission utilitaires et de l'ordre de 115 bus, camions et autocars, ainsi que la production d'hydrogène vert. Ce projet a pour objectif de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région pionnière de la mobilité hydrogène en France et l'un des premiers territoires neutres en carbone au niveau européen, tout en participant à la création de modèles rentables et duplicables à l'échelle européenne.

A date, sur ce programme, 3 stations ont été inaugurées dont notamment la station de Saint-Priest fabriquée par HRS. Cette station HRS14 (14 kg/ heure) représente aujourd'hui la plus large capacité de débit journalier du réseau ZEV. De plus, un prochain déploiement est prévu à Aubenas (07) avec une station HRS14 (14 kg/ heure) précédemment commandée.

Dans ce contexte, HYmpulsion va accélérer le déploiement de son réseau de distribution dans les prochains mois et choisit HRS pour fournir 3 stations hydrogène dont les premières stations de plus grandes capacités en commandant deux stations HRS40 (40 kg / heure soit 1 tonne/jour) qui seront installées à Lyon Saint-Exupéry (Rhône) et à Malataverne (Drôme).

1.2.1.9. Avril 2023 - Cessation du contrat de liquidité avec PORTZAMPARC BNP PARIBAS et mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec NATIXIS ODDO BHF¹

Le 3 avril 2023, les sociétés HRS et PORTZAMPARC BNP PARIBAS ont mis fin au contrat de liquidité conclu le 9 février 2022. Cette résiliation a pris effet le 31 mars 2023 après bourse.

À la date de résiliation de ce contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 23 302 titres
- 246 317,09 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 22 692 titres
- 247 568,19 euros

La Société a également annoncé avoir confié à NATIXIS ODDO BHF SCA, à compter du 3 avril 2023 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires.

1.2.1.10 Avril 2023 - Nouvelle commande de Plug Power²

HRS a reçu une commande ferme pour une station de ravitaillement en hydrogène HRS14 spécifique, qui porte à 5 le nombre de stations commandées par Plug depuis le début de l'année 2023. Plug avait passé une première commande ferme de 4 stations spécifiques (cf. communiqué du 1er février 2023), dont 2 seront installées au Royaume-Uni, 1 aux Pays-Bas et 1 en Espagne. Cette 5ème station de ravitaillement hydrogène spécifique, viendra alimenter en hydrogène un site situé en France.

1.2.1.11 Avril 2023 - Protocole d'accord avec Gaia Futur Energy³

HRS et Gaia Future Energy signent un protocole d'accord visant à fournir des solutions globales de distribution

1 cf communiqué de presse du 3 avril 2023

2 cf communiqué de presse du 20 avril 2023

3 cf communiqué de presse du 24 avril 2023

d'hydrogène vert pour la mobilité, associant l'hydrogène vert produit par Gaia future Energy et la station de ravitaillement en hydrogène de HRS. Dans le cadre du protocole d'accord, les équipes de HRS et de Gaia future Energy collaboreront pour accélérer le développement des infrastructures d'hydrogène vert, en particulier sur les marchés européens. Les partenaires ciblent notamment le développement conjoint de projets de mobilité hydrogène à grandes échelles, où HRS fournirait les solutions de distributions d'hydrogène approvisionnées en H2 vert produit par Gaia future Energy au Maroc. Les partenaires entendent également poursuivre l'exploration de nouvelles opportunités commerciales au Maghreb.

Note 2 : Base de préparation

2.1 Bases de préparation des comptes IFRS

Les présents comptes pour la situation semestrielle arrêtée au 31 décembre 2022 ont été établis, en application de la norme IFRS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les présents états financiers intermédiaires résumés portant sur la période de 6 mois close au 31 décembre 2022 ont été préparés conformément à la norme IAS 34. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Ils sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et interprétées par l'IFRS Interpretations Committee et le Standard Interpretations Committee, au 31 décembre 2022.

Bien que ne répondant pas aux conditions d'application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, la société a choisi de fournir, sur une base volontaire, une information financière préparée selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

2.2 Base d'évaluation

Les comptes IFRS de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS :

- L'évaluation des frais de développement des stations à hydrogène, activés au regard des avantages économiques futurs attendus
- L'évaluation des provisions pour engagements de retraites
- L'activation des impôts différés au titre des déficits reportables
- Les modalités d'application de la norme IFRS 16 dont notamment la détermination des taux d'actualisation et de la durée de location à retenir pour l'évaluation du passif de loyer de contrats disposant d'options de renouvellement ou de résiliation
- L'évaluation en juste valeur des titres de participation non consolidés

Note 3 : Principes et méthodes comptables

3.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne disponibles sur le site internet de la Commission Européenne : https://ec.europa.eu/commission/index_fr.

Nouvelles normes adoptées mais pas encore en vigueur :

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)	Exercice de 1ère application dans les comptes IFRS de HRS
Amendements à IAS 16, IAS 37, IAS 41, IFRS 1 et IFRS 3	01/01/2022	30/06/2023

3.2 Base de préparation

Les comptes sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

3.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture ainsi que sur les éléments de résultats des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Les principales estimations concernent :

- L'évaluation des frais de développement des stations à hydrogène, activés au regard des avantages économiques futurs attendus
- l'évaluation des provisions pour engagements de retraites
- L'activation des impôts différés au titre des déficits reportables
- L'évaluation de la durée de location et des baux pour l'application de la norme IFRS 16 (contrats de location)
- Le crédit d'impôt innovation

3.4 Principes comptables

Les principes comptables sont directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des comptes.

3.5 Périmètre

Raison sociale	Pays	% contrôle	Méthode de consolidation
HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS	France	-	Société mère

La société HRS ne dispose plus de filiales consolidées.

3.6 Informations sectorielles

Le principal décideur opérationnel suit la performance de la Société au niveau global. L'application de la norme IFRS 8 conduit la Société à ne présenter qu'un seul secteur opérationnel.

3.7 Politique de la société en matière de gestion des risques financiers

3.7.1 Risque de liquidité

Au 31 décembre 2022, la Société disposait d'une trésorerie et équivalents de trésorerie d'un montant de 26.97 M€.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estime ne pas être confrontée à un tel risque à court terme. Elle disposait de la trésorerie disponible pour faire face à ses besoins au cours des 12 mois suivants la clôture.

3.7.2 Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux dépôts auprès des banques et des institutions financières n'est pas jugé significatif, la Société n'ayant des liquidités et des placements qu'avec des banques de premier rang. Le risque de crédit lié au crédit clients est jugé maîtrisé par la Société, le portefeuille clients étant essentiellement composé de grands acteurs industriels français

3.7.3 Risque de taux d'intérêt

La Société n'est pas exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt, l'ensemble de emprunts étant à taux fixes.

3.7.4 Risque de change

L'ensemble des transactions opérationnelles de la Société est libellé en euros. La Société n'est pas soumise au risque de change à ce jour.

Note 4 : Notes complémentaires au bilan

4.1.0 Ecart d'acquisition

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée relative à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise.

Le groupe HRS évalue et comptabilise à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :

- d'une part le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts minoritaires dans l'acquise
- d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

La société a absorbé, sa filiale, la société AEI, sur l'exercice par transmission universelle de son patrimoine (TUP). Cette TUP a généré un mali de 356 K€. L'acquisition d'AEI permet des synergies de compétences ce qui a pour conséquences de maîtriser et sécuriser le savoir-faire en limitant la dépendance externe. L'avantage économique en découlant est de dégager une marge supérieure en internalisant le processus de fabrication. Sur cette base l'écart d'acquisition a été maintenu dans les comptes.

4.1.1 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2022	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion
Frais de développement	1 852	2 663	811		
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	159	200	41		
Fonds commercial	29	29			
Autres immobilisations incorporelles	38	43	6		
Immobilisations incorporelles	2 078	2 935	858		

En milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2022	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre
Amortissements des frais de développement	(396)	(645)	(266)	17		
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(117)	(132)	(15)			
Amortissements des autres immos incorp.	(31)	(34)	(3)			
Amortissements des immobilisations incorporelles	(544)	(810)	(283)	17		

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de frais de développement.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer les offres de modèles de stations à hydrogène de 200 Kg et 1T.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels qui figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Ils sont amortis sur 3 ans. Elles incluent également l'usufruit temporaire des titres de la SCI HR, amorti sur une durée de 12 ans.

Principes comptables - Immobilisations incorporelles

En application de la norme IAS 38, les frais de développement sont initialement évalués à leur coût, diminués des éventuels crédits d'impôt afférents, puis amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les frais de développement sont ainsi immobilisés lorsque les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet,
- Intention de d'achever le projet,
- Capacité à utiliser ou à vendre l'actif,

- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques futurs,
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres permettant d'achever le projet,
- Capacité à évaluer de façon fiables les dépenses rattachées à l'actif

Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont toujours remplis.

4.2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2022	Augmentation Inv Emp	Autres variations
Constructions	3 024	3 024		
<i>Dont droits d'utilisation</i>	<i>3 024</i>	<i>3 024</i>		
Installations techniques, matériel & outillage	943	1 144	180	21
<i>Dont droits d'utilisation</i>	<i>81</i>	<i>81</i>		
Matériel de bureau	663	669	6	
Matériel de transport	668	657	1	(13)
<i>Dont droits d'utilisation</i>	<i>610</i>	<i>598</i>		<i>(13)</i>
Matériel informatique	368	462	94	
Immobilisations corporelles en cours	8 713	17 287	8 574	
Avances et acomptes s/imm. corp.	236	531	316	(21)
Immobilisations corporelles	14 616	23 774	9 172	(13)

En milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2022	Dotation	Diminution Cess Remb.
Amortissements des constructions	(1 593)	(1 761)	(168)	
<i>dont droits d'utilisation</i>	<i>(1 593)</i>	<i>(1 761)</i>	<i>(168)</i>	
Amortissements install tech. matériel & outill.	(682)	(719)	(36)	
<i>dont droits d'utilisation</i>	<i>(81)</i>	<i>(81)</i>		
Amortissements des autres immobilisations corp.				
Amortissements du matériel de bureau	(364)	(397)	(34)	
Amortissements du matériel de transport	(316)	(320)	(84)	80
dont droits d'utilisation	(260)	(263)	(83)	
Amortissements du matériel informatique	(200)	(232)	(32)	
Amortissements des immobilisations corporelles	(3 155)	(3 429)	(354)	80

Principes comptables - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe n'a incorporé aucun coût d'emprunt. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

- Agencements et aménagements des constructions : 5 à 10 ans
- Installations générales, techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage 3 à 15 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 7 ans
- Mobiliers : 10 ans

IFRS 16 « Contrats de location », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, impose au preneur, lorsque celui-ci contrôle l'actif, la comptabilisation :

- d'un passif locatif pour la valeur actualisée des loyers futurs,
- d'un actif correspondant au droit d'utilisation.

Chaque paiement au titre des contrats est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les biens loués sont essentiellement les bâtiments utilisés par la Société pour son activité, du matériel industriel et des véhicules

Le taux d'actualisation retenu est le taux marginal d'endettement, taux que la Société aurait à payer pour emprunter sur une durée et avec une garantie similaire.

4.3. Dépréciation des actifs non financiers

La société n'a identifié aucun indice de perte de valeur sur ses actifs au 31 décembre 2022.

Principes comptables – Dépréciation des actifs

Dans le cadre de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an. Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie de manière autonome et correspond au niveau auquel la Société organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

4.4 Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2022	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Variations de périmètre
Titres immobilisés non courants	6 018	6 018			
Dépôts et cautionnements versés	124	123		(1)	
Immobilisations financières	6 142	6 141		(1)	

La société HRS a souscrit à l'émission d'obligations convertibles de la société Hype pour 6 M€.

Principe comptable-Actifs financiers Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie.

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9 « instruments financiers », les actifs financiers sont classés à la juste valeur ou au coût amorti, y compris pour les actifs financiers qui comportent un dérivé.

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte est comptabilisé en capitaux propres.

4.5 Actifs d'impôts non courants

En milliers d'euros	31.12.2022		30.06.2022	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat fiscal déficitaire	11 874	2 969	9 325	2 331
Retraitement locations	29	7	23	6
Retraitement engagements retraites	110	28	120	30
Retraitement juste valeur titres	3 594	899	1 472	368
Retraitement AGA	1 210	302	278	69
Total	16 817	4 204	11 218	2 804

Règle comptable – Impôt

Conformément à la norme IAS 12, « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquelles la différence temporelle correspondante pourra être imputée.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux sont reconnus quand il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Compte-tenu des perspectives bénéficiaires de la Société, les déficits fiscaux sont activés.

4.6 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	31.12.2022			30.06.2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Stocks M fournitures et aut. Approvisionnements	454		454	454		454
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis	1 670		1 670	1 665		1 665
Stocks de marchandises						
Stocks et en-cours	2 124		2 124	2 119		2 119

Règle comptable - Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours de production sont le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle, selon une approche au cas par cas, au regard de la qualité des produits, à la date de clôture de l'exercice.

4.7 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31.12.2022			30.06.2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients et comptes rattachés	27 427	(68)	27 359	24 376	(68)	24 308
Créances d'exploitation	27 427	(68)	27 359	24 376	(68)	24 308

Le chiffre d'affaires sans droit immédiat à facturation, soit en raison de jalons de facturation non atteints, soit en lien avec des conditions particulières accordées à un client qui a déclenché des ordres de démarrage en avance de phase, est reconnu à l'avancement.

Le poste «clients et comptes rattachés» brut comprend :

- des créances clients à hauteur de 8 044 K€
- des actifs de contrats selon IFRS 15 pour un montant de 19 383 K€

Règle comptable – Clients et comptes rattachés

Les créances client sont revues périodiquement par la Direction qui procède à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances.

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur éventuelles enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation compte-tenu des échéances de paiement généralement de 60 jours.

Suite à l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er avril 2018, la société estime que la dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance n'est pas significative compte tenue des échéances courtes des créances.

L'application d'IFRS 15 a conduit à la reconnaissance au bilan d'actifs sur contrats.

4.8 Autres actifs courants

En milliers d'euros	31.12.2022			30.06.2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	102		102	109		109
Créances fiscales hors IS	1 979		1 979	563		563
Etat Impôt sur les bénéfices	186		186	171		171
Comptes courants	622		622	622		622
Autres créances	228		228	218		218
Charges constatées d'avance	141		141	195		195
Autres actifs courants	3 258		3 258	1 879		1 879

4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31.12.2022	30.06.2022
VMP - Equivalents de trésorerie	2 907	4 979
Disponibilités	23 879	29 682
Intérêts courus non échus s/ dispo.	188	52
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie	0	(43)
Trésorerie nette courante	26 974	34 669
Concours bancaires dettes	5	5
Trésorerie nette non courante	(5)	(5)
Trésorerie nette	26 967	34 664

La société HRS détient :

- 531 832 titres Gaussin
- 375 000 titres Haffner Energy

Règle comptable – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Les découverts bancaires sont présentés dans le passif courant.

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9 « instruments financiers », les actifs financiers sont classés à la juste valeur ou au coût amorti, y compris pour les actifs financiers qui comportent un dérivé.

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte est comptabilisé en capitaux propres.

4.10 Capital

Au 31 décembre 2022, le capital de la société s'élève à 1.516.085 €. Il est divisé en 15.160.851 actions de 0,10 € de valeur nominale.

Actions auto détenues

La Société a mis fin au contrat de liquidité conclu avec la société Gilbert Dupont le 11 février 2022.

Les sociétés HRS et PORTZAMPARC BNP PARIBAS ont signé le 9 février 2022 un contrat de liquidité prenant effet le 14 février 2022. Le contrat a été cessé au profit de NATIXIS ODDO BHF à compter du 3 avril 2023.

Les mouvements sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 des actions auto détenues peuvent être synthétisés comme suit (montants mentionnés en euros) :

	31.12.2022
Nombres de titres achetés	31 238
Valeur des titres achetés	697 556
Prix unitaire moyen	22
Nombre de titres vendus	29 393
Valeur des titres vendus à l'origine	633 250
Prix de ventes des titres vendus	664 273
Plus ou moins-value	31 023
Nombres de titres annulés	
Nombres de titres	22 892
Valeur d'origine des titres	515 955

4.11 Passifs financiers

Principe Comptable – Passifs financiers

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Emprunts et dettes financières non courants/courants

En milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2022	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	6 602	12 695	6 508			(415)
Endettement non courant	6 602	12 695	6 508			(415)
Emprunts auprès établis. de crédit	883	943		(355)		415
Intérêts courus sur emprunts	9	14	14	(9)		
Concours bancaires trésorerie passive	0					(0)
Concours bancaires dettes	5	7				2
Endettement courant	898	964	14	(364)		417

En milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2022	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Variations de périmètre	Autres variations
Dettes de location - Non courantes	1 318	1 126				(192)
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	1 318	1 126				(192)
Dettes de location - Courantes	487	501		(245)		259
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	487	501		(245)		259
Dettes de location	1 805	1 626		(245)		67

Durée des emprunts restant à courir au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	31.12.2022	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit	12 695	1 586	1 530	1 169	1 076	884	6 450
Endettement non courant	12 695	1 586	1 530	1 169	1 076	884	6 450
Emprunts auprès établis. de crédit	943	943					
Intérêts courus sur emprunts	14	14					
Concours bancaires dettes	7	7					
Endettement courant	964	964					

En milliers d'euros	31.12.2022	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Dettes de location - Non courantes	1 126		437	396	293		
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	1 126		437	396	293		
Dettes de location - Courantes	501	501					
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	501	501					
Dettes de location	1 626	501	437	396	293		

Emprunts auprès des établissements de crédits

En milliers d'euros	Engagement de retraite
Au 30.06.2021	-99
Dotations	-55
Reprises	11
Pertes et gains actuariels	22
Au 30.06.2022	-120
Entrée de périmètre	
Dotations	-1
Reprises	
Pertes et gains actuariels	11
Au 31.12.2022	110

Règle comptable – Provisions pour engagements de retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements sont évalués en tenant compte de paramètres démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le coût des services rendus et le coût des services financiers sont présentés en résultat opérationnel. Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves en autres éléments du résultat global.

Les hypothèses retenues pour l'estimation de l'engagement au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.77%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Taux de charges sociales patronales : 45%
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016

4.13 Autres provisions à long terme

Provisions pour garanties

La société n'a pas octroyé de garanties au titre des chantiers réalisés.

Provisions pour pertes à terminaison

Dans le cas où une affaire fait apparaître un résultat prévisionnel déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée pour couvrir l'ensemble de la perte prévisionnelle. La société n'a pas identifié de contrats déficitaires.

Provisions pour litiges

Au 31 décembre 2022, la société HRS a conservé une provision pour risque dans le cadre d'un litige suite à des défaillances dans l'exécution d'une commande par la société AEI au cours des exercices précédents. La provision est inscrite dans les comptes pour 65 K€.

Passifs éventuels

La Société accorde une garantie constructeur sur les stations de ravitaillement en hydrogène. En l'absence d'historique, la Société n'est pas en mesure d'estimer les coûts de la garantie à venir de manière fiable. Par ailleurs, les principaux organes composant la station, et susceptibles de présenter un défaut sont eux-mêmes couverts par la garantie des fournisseurs. La Société estime donc que le risque d'activation de la garantie par un client serait limité et n'aurait pas d'impact significatif sur ses comptes. Sur la base de ces éléments, la Société a considéré la garantie comme un passif éventuel.

Règle comptable – Autres provisions à long terme

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources à l'égard de ce tiers. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible et que l'impact est non significatif.

4.14 Dettes fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	30.06.2022	31.12.2022
Dettes fournisseurs	927	
Dettes sociales	278	1 210
Charges à payer Quote part pertes SNC		10
Autres passifs non courants	1 205	1 220
Dettes fournisseurs	3 955	5 774
Fournisseurs et comptes rattachés	3 955	5 774
Dettes sociales	881	1 140
Dettes fiscales hors IS	2 729	3 609
Dettes s/ acquis. d'actifs		3 249
Autres dettes	59	40
Produits constatés d'avance	620	265
Autres passifs courants	4 290	8 304

Note 5 : Notes complémentaires au compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été réalisé exclusivement en France. Il s'élève à 10 897 K€ euros au 31 décembre 2022 soit une hausse de l'activité de 137.35% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

Principe Comptable – Revenus

La Société reconnaît le produit de ses activités ordinaires conformément aux principes posés par la norme IFRS 15.

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement quand :

- le bien vendu n'a pas d'usage alternatif,
- la Société dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de HRS.

La méthode de mesure de l'avancement retenu par la Société est la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date rapporté à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction ou des coûts associés. La Direction mène chaque année une revue des contrats significatifs des activités et en particulier identifie les obligations de prestations distinctes.

Le chiffre d'affaires comptabilisé qui n'a pas encore donné lieu à facturation est enregistré en actifs sur contrat à la clôture.

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022	Variation en volume	Variation en %
Chiffre d'affaires	4 591	10 897	6 306	137.35%
Dont stations	3 793	9 233	5 440	143.42%
Dont tuyauterie industrielle	678	1 655	977	144.10%

5.2 Achats consommés

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Achats d'études et prestations de services	(307)	(672)
Autres achats	(19)	(5)
Achats non stockés de matières et fournitures	(152)	(129)
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(7 703)	(3 442)
Var. stocks mp fournit. & autres appro.		1 772
Achats consommés	(8 180)	(2 476)

5.3 Charges externes

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Sous-traitance	(85)	(1)
Redevances de crédit-bail	(11)	(10)
Locations immobilières et charges locatives	(66)	2
Locations mobilières et charges locatives	(196)	(18)
Entretien et réparations	(87)	(69)
Primes d'assurances	(76)	(40)
Autres services extérieurs	39	(16)
Personnel détaché et interimaire	(384)	(20)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(559)	(442)
Publicité publications relations publiques	(135)	(71)
Transport	(59)	(38)
Déplacements missions et réceptions	(152)	(121)
Frais postaux et frais de télécommunications	(23)	(12)
Frais bancaires	(24)	(16)
Autres charges externes	(31)	(6)
Charges externes	(1 849)	(878)

5.4 Charges de personnel et effectifs

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Rémunérations du personnel	(2 774)	(1 333)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(966)	(536)
Autres charges de personnel	(18)	(7)
Charges de personnel	(3 759)	(1 876)

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Cadres	33	19
Non-Cadres	45	40
Total Effectif Salariés	78	59

Lors de sa réunion en date du 17 janvier 2022, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 novembre 2021, a procédé à l'attribution gratuite de 23 400 actions ordinaires de la Société au profit des membres du personnel salarié de la Société.

Les bénéficiaires se verront attribuer gratuitement et définitivement les Actions HRS, et en deviendront propriétaires au terme d'une Période d'Acquisition expirant le 17 janvier 2023.

Chaque Bénéficiaire s'engage à conserver lesdites Actions HRS au nominatif pur et à ne pas les convertir au porteur à compter du moment où les Actions HRS lui auront été effectivement attribuées à l'issue de la Période d'Acquisition, et jusqu'à l'issue de la Période de Conservation soit, au plus tard, le 17 janvier 2024.

La charge totale des deux plans d'AGA a été évalué à 618 930 euros hors forfait social de 20% au titre de l'application d'IFRS 2. Cette charge sera étalée sur une durée d'un an correspondant à la période d'acquisition.

La juste valeur des actions gratuites a été déterminée à partir de la valeur boursière à la date d'attribution soit 26.45 euros par action. Compte tenu de la durée d'acquisition limitée à un an et de la période de conservation limitée à un an également, aucune décote d'incessibilité n'a été prise en compte.

L'attribution de ces futures actions a été comptabilisée en charges de personnel pour sa quote-part sur la situation au 31 décembre 2022 pour un montant de 312 009 euros hors forfait social de 20 %.

Lors de sa réunion en date du 27 juillet 2022, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 novembre 2021, a procédé à l'attribution gratuite de 54 700 actions ordinaires de la Société au profit des membres du personnel salarié de la Société.

Les bénéficiaires se verront attribuer gratuitement et définitivement les Actions HRS, et en deviendront propriétaires au terme d'une Période d'Acquisition expirant le 27 juillet 2023.

Chaque Bénéficiaire s'engage à conserver lesdites Actions HRS au nominatif pur et à ne pas les convertir au porteur à compter du moment où les Actions HRS lui auront été effectivement attribuées à l'issue de la Période d'Acquisition, et jusqu'à l'issue de la Période de Conservation soit, au plus tard, le 27 juillet 2024.

La charge totale des deux plans d'AGA a été évaluée à 1 307 330 euros hors forfait social de 20% au titre de l'application d'IFRS 2. Cette charge sera étalée sur une durée d'un an correspondant à la période d'acquisition.

La juste valeur des actions gratuites a été déterminée à partir de la valeur boursière à la date d'attribution soit 23.90 euros par action. Compte tenu de la durée d'acquisition limitée à un an et de la période de conservation limitée à un an également, aucune décote d'incessibilité n'a été prise en compte.

L'attribution de ces futures actions a été comptabilisée en charges de personnel pour sa quote-part sur la situation au 31 décembre 2022 pour un montant de 562 331 euros hors forfait social de 20 %.

Lors de sa réunion en date du 6 octobre 2022, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 novembre 2021, a procédé à l'attribution gratuite de 10 000 actions ordinaires de la Société au profit des membres du personnel salarié de la Société.

Les bénéficiaires se verront attribuer gratuitement et définitivement les Actions HRS, et en deviendront propriétaires au terme d'une Période d'Acquisition expirant le 6 octobre 2023.

Chaque Bénéficiaire s'engage à conserver lesdites Actions HRS au nominatif pur et à ne pas les convertir au porteur à compter du moment où les Actions HRS lui auront été effectivement attribuées à l'issue de la Période d'Acquisition, et jusqu'à l'issue de la Période de Conservation soit, au plus tard, le 6 octobre 2024.

La charge totale du plan d'AGA a été évaluée à 202 200 euros hors forfait social de 20% au titre de l'application d'IFRS 2. Cette charge sera étalée sur une durée d'un an correspondant à la période d'acquisition.

La juste valeur des actions gratuites a été déterminée à partir de la valeur boursière à la date d'attribution soit 20.22 euros par action. Compte tenu de la durée d'acquisition limitée à un an et de la période de conservation limitée à un an également, aucune décote d'incessibilité n'a été prise en compte.

L'attribution de ces futures actions a été comptabilisée en charges de personnel pour leur quote-part sur la situation du 31 décembre 2022 pour un montant de 47 642 euros hors forfait social de 20 %.

5.5 Résultats financiers

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Charges d'intérêts	(76)	(18)
Autres charges financières		
Incidence de juste valeur charges		
Revenus des créances rattachées à des participations		
Autres produits financiers	144	1
Résultat Financier	69	(17)

5.6 Impôts

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Impôt sur les bénéfices	(12)	2
Impôts différés	872	240
Impôts sur les résultats	860	242

Règle comptable – Impôts

Les impôts sur le résultat comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges et les produits d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

La Société a par ailleurs considéré que la CVAE française présentait des caractéristiques entrant dans le champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

5.7 Résultats par action

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net en K€	(2 684)	(794)
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat de base	15 160 851	15 160 851
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat dilué	15 160 851	15 160 851
Résultat de base par action en €	(0,18)	(0,05)

Principe Comptable – Résultat par action

Le résultat net par action a été calculé en conformité avec la norme IAS 33. L'information présentée est calculée selon les deux méthodes suivantes :

- RNPA : résultat net part de la Société rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice
- RNPA dilué : résultat net part de la Société rapporté au nombre d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites.

Note 6 : Autres informations

6.1 Parties liées

Conformément à la norme IAS 24, la Société communique les transactions réalisées entre parties liées. Les transactions avec les parties liées concernant les opérations commerciales et financières réalisées entre la Société, sa société mère la Holding HR et ses sociétés sœurs les SCI HR, HR2 et HR3.

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la sous-location commerciale des locaux utilisés par la Société. Cette sous-location est réalisée par la holding HR,
- la refacturation de prestations de direction fournies par la holding HR
- la convention de trésorerie liant la Société avec sa société mère la Holding HR et les SCI HR, HR2 prévoyant la possibilité aux bénéficiaires de la convention de conclure entre elles des prêts et avances de trésorerie, rémunérées au taux maximum fiscalement déductible

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Locations immobilières	-160	-156
Management fees	0	0
Revenus de titres immobilisés	0	0
Autres produits financiers	8	1
Autres créances	834	763
Dettes fournisseurs	0	0

6.2 Rémunérations des principaux dirigeants

Le PDG est rémunéré directement par la société.

6.3 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	22	14
Honoraires HT facturés au titre des autres prestations de services	6	10
Honoraires des commissaires aux comptes	28	24

6.4 Engagements hors bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

Banque	Montant initial de la dette	Date de fin d'échéance de la garantie	Nature des garanties données	Reste dû au 31.12.2022
CIC	300	avr.-25	Nantissement de fonds de commerce /Caution BPI 40%	144
Crédit Coopératif	300	avr.-25	Nantissement de fonds de commerce / Caution personnelle du dirigeant à hauteur de 35 K€ / Caution DE 117 K€	112
Crédit Coopératif	300	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	201
BRA	150	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	100
CIC	375	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	251
BNP	90	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	61
BPI	200	juin-26	Garantie de l'Etat français 90%	150
CRCA	220	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	184
BPI	100	mars-29	Caution BPI	100
BPI	1 000	Mars-29	Caution BPI/FEI	1 000
BPI	1 000	Mai 25	Caution BPI	833
Crédit Coopératif	2 375	Fév 37	Hypothèque conventionnelle de 4 M	2 375
CIC	2 375	Fév 37	Hypothèque conventionnelle de 4 M	2 375
BNP	2 375	Fév 37	Hypothèque conventionnelle de 4 M	2 375
BRA	2 375	Fév 37	Hypothèque conventionnelle de 4 M	2 375

Autres engagements reçus

En milliers d'euros	Nature des garanties reçus	Montant
CIC	Factoring	40
Société générale	Caution de retenue de garantie chantier client cessant de produire ses effets à l'expiration d'une année après l'achèvement des travaux	61
BNP	Cautions et avals	339

4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 4 à 9) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Champ-sur-Drac, le 27 avril 2023
Hassen RACHEDI
Président Directeur Général

5 INFORMATIONS GENERALES

5.1 CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris
Code ISIN : FR0014001PM5
Code Mnémonique : ALHRS
Classification : 60102010 – Alternative Fuels
LEI : 894500HQU4W3KIK2A674

5.2 LETTRE AUX ACTIONNAIRES

La lettre aux actionnaires est consultable sur le site internet dédié aux investisseurs de HRS, www.hrs-bourse.com, rubrique Informations financières/documents financiers.

5.3 CONTACT

Le siège social de la Société est situé : Zone Artisanale des Viallards, 38560 Champ-sur-Drac
Téléphone : +33 (0)4 76 14 07 78
Adresse électronique : contact@h-r-s.fr
Site Internet : www.hrs-bourse.com



HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS

RAPPORT SEMESTRIEL 2022-2023

HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS SA

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.518.275,10 €

Siège social : Zone Artisanale des Viallards, 38560 Champ-sur-Drac

452 830 664 RCS Grenoble

contact@h-r-s.fr

www.hrs-bourse.com